



Tampon (du centre aéré / de la crèche)

.....
.....
.....
.....

Objet : règlement participation CSE

La participation du C.E aux frais de garde pour l'été 2021 est de 6€ /enfant et /jour, plafonnée à 22 jours.
Date limite de remboursement des prestations : au plus tard le **30 septembre**.
Remplir un imprimé par enfant et par mois (limité au mois de juillet, aout)

Monsieur le secrétaire de CSE,

Je soussigné(e) atteste que l'enfant (nom et prénom)
est inscrit dans notre établissement pour l'été du au2021*

*Détail précis des dates en cas de période discontinue :
.....
.....

- Tarif journalier applicable :€
- Tarif à régler par le CSE :€
- Total à régler par la famille (différentiel) : €

Votre règlement s'effectuant par virement je vous fournis un RIB et je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire de CSE, l'expression de mes salutations distinguées.

A le.....2021

Secrétaire : Pierre Vincenti
Trésorier : Dominique Nacer

Secrétaire adjoint : Karine Fattaccioli
Trésorier adjoint : Dominique Alessandri

Tel : 04 95 29 05 74/04 95 29 07 61

Fax : 04 95 29 05 95

Email : cse@aircorsica.com

Comité Social Economique l'Air Corsica – Aéroport Napoléon Bonaparte – BP 505 – 20186 Ajaccio cedex 2